

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

TRES SECRET / RAC

EXAMEN DU CSARS DE 2014-01

EXAMEN D'UNE ENQUÊTE ANTITERRORISTE

RÉSUMÉ

- Dans le cadre de cet examen, on a entrepris une évaluation complète de l'enquête du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) touchant _____ pour savoir comment le Service peut contrer ce qui semble être une menace grandissante.
- _____
- Dans l'ensemble, le CSARS a constaté que l'enquête sur _____ est rigoureuse; les activités opérationnelles du SCRS étaient raisonnables et proportionnelles à la menace.

RECOMMANDATIONS

- Le CSARS a recommandé que le SCRS documente le processus décisionnel ou les raisons expliquant qu'il n'a pas suivi les conseils de l'expert, pour l'approbation d'une opération à l'étranger, puisque cela serait bénéfique, du point de vue de la gestion des cas et de la gestion des risques internes.

Dossier n° 2800-187 (TD R541)

Version de la DAIPRP

Date : 28 NOV. 2019

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
2	MÉTHODOLOGIE	4
2.1	Examen et critères.....	4
3	CONTEXTE ET HISTORIQUE DE L'ENQUÊTE	5
4	SCRS'S INVESTIGATIVE REALIGNMENT	6
	6
	7
	8
5	OPÉRATIONS	9
	11
	12
6	CONCLUSION	13

Version de la DAIPRP

Date : 28 NOV. 2018

1 INTRODUCTION

La technologie moderne a accéléré la vitesse à laquelle les menaces se répandent, et le temps entre la préparation et l'exécution d'une attaque peut être très court. L'une des plus grandes enquêtes antiterroristes du SCRS, en constante évolution, est celle qui vise à

La menace que représente a non seulement de multiples angles, mais semble aussi devenir plus dangereuse.

Dans le cadre du présent examen, on a entrepris une évaluation complète de l'enquête du SCRS

pour savoir de quelle façon le Service est en mesure de contrer ce qui semble être une menace grandissante. Le CSARS a examiné les sources humaines, les échanges d'information aux niveaux national et international et les conseils fournis au gouvernement. Le point de départ de l'examen était le réalignement de l'enquête du SCRS

Le CSARS a cerné et examiné les défis associés à ce réalignement, ainsi que l'augmentation correspondante au chapitre de l'échange d'information et de la collaboration avec les partenaires étrangers. L'examen a également porté sur la nature de la menace représentée par

Dans l'ensemble, le CSARS était satisfait des activités opérationnelles du SCRS dans le cadre de cette enquête. Cependant, le Comité a recommandé que le SCRS améliore sa tenue des dossiers sur un aspect du processus décisionnel lié aux activités des sources humaines à l'étranger.

Version de la DAIPRP

Date : 28 NOV. 2018

2 MÉTHODOLOGIE

Le présent examen a permis d'étudier la réaction du SCRS à la menace émergente touchant . Ainsi, le CSARS a axé ses recherches sur les domaines suivants : l'évolution de la menace et les mesures prises par le SCRS pour contrer la menace; les exigences du SCRS en matière de renseignement et de collecte de renseignements pour contrer cette menace; la nature des interactions et des échanges entre le SCRS et ses partenaires nationaux et étrangers; et les conseils que le SCRS a fournis au gouvernement et aux partenaires à propos de la menace.

La période d'examen principale pour cette étude était du 1^{er} janvier 2012 au 30 décembre 2013, mais le CSARS a demandé certains documents qui sont en dehors de cette période afin de fournir une analyse complète des problèmes pertinents.

2.1 Examen et critères

Le cadre de travail du CSARS pour cet examen englobe les sources humaines et les échanges d'information. Le CSARS a examiné tous les documents opérationnels organisationnels pertinents pour évaluer ces activités par le prisme de l'autorité, de la nécessité, du caractère raisonnable, de la légalité, de la proportionnalité et de la gouvernance interne. Le CSARS a également analysé de manière générale le caractère raisonnable, l'efficacité et l'efficience de l'enquête. De plus, pour assurer l'exactitude des informations relatives à la menace que le Service a communiquées, le CSARS a examiné tous les rapports de renseignement (RRS) du SCRS qui ont été élaborés à partir des informations fournies par l'échantillon de sources.

Le CSARS a tenu des séances d'information avec au QG du SCRS et a rencontré les responsables de la gestion et des opérations Le CSARS a également examiné les documents organisationnels et les rapports sur les opérations concernant essentiellement axés sur l'enquête et un échantillon sources humaines.

Version de la DAIPRP

Date : 28 NOV. 2018

3 CONTEXTE ET HISTORIQUE DE L'ENQUÊTE

L' enquête _____, qui remonte à _____, est l'une des plus grandes enquêtes du SCRS.

_____ l'enquête du Service s'est concentrée sur les activités de collecte de fonds et de propagande, au Canada

_____ Le SCRS a modifié l'orientation de son enquête pour se concentrer sur les personnes, au Canada, qui ont des liens avec _____

Version de la DAIPRP

Date : 28 NOV. 2018

ETUDE 2014-01

TRES SECRET / RAC

Le CSARS a
estimé que l'information que le SCRS a reçue de ses partenaires était utile,

Version de la DAIPRP

Date : 28 NOV. 2018

ETUDE 2014-01

TRES SECRET / RAC

Cette information s'est avérée utile pour la planification des opérations puisqu'elle a aidé le SCRS à atténuer certains risques potentiels en renforçant la sécurité des sources et des responsables.

Le CSARS a examiné tous les échanges opérationnels avec [redacted] pendant la période d'examen.

La plupart des échanges se sont faits avec [redacted] demandes. Le CSARS a estimé que le Service a fait preuve de prudence

Le [redacted]

SCRS a également demandé et reçu l'information [redacted]

⁵ Séance d'information du CSARS avec Renseignement et logistique, le 12 mai 2014

⁶ Directive de 2011 HQ/1L/110808/3507/5396

⁷ HQ/IL/121019/3791/5587

⁸ CAPONATA

⁹ HQ/IL/130528/2088/6193;

Version de la DAIPRP

Date : 28 NOV. 2018

ETUDE 2014-01

TRES SECRET / RAC

Page
retendue en vertu des articles
is withheld pursuant to sections

de la Loi sur l'accès à l'information

of the Access to Information Act

Version de la DAIPRP

Date : 28 NOV. 2018

5 OPÉRATIONS

Dans le cadre de cet examen, le CSARS a examiné les dossiers de sources humaines de
des régions —

Le CSARS a estimé que, dans les dossiers des sources examinées, les activités du SCRS étaient autorisées, nécessaires et raisonnables. Cependant, dans le cas d'une source qui est examinée plus loin, le bureau régional a retenu des informations pertinentes relatives à une évaluation des risques pour l'opération à l'étranger.

De manière plus générale, ces cas ont permis au CSARS de mieux comprendre certains des enjeux opérationnels de l'enquête d'un point de vue régional.

Version de la DAIPRP

Date : 28 NOV. 2018

ETUDE 2014-01

TRES SECRET / RAC

Page
retenu en vertu des articles
is withheld pursuant to sections

Act de la Loi sur l'accès à l'information
of the Access to Information

Version de la DAIPRP

Date : 28 NOV. 2018

Les dossiers que le CSARS a examinés respectaient tous les politiques et les procédures établies par le SCRS, mais un dossier s'est démarqué par son exhaustivité. , malgré qu'il soit exigé de consulter des experts, mais pas de consigner les raisons pour lesquelles les conseils des experts ont été suivis ou rejetés, a consigné la dernière décision ainsi que les considérations, les consultations et les justifications concernant ces décisions.

Le CSARS a tenté de comprendre pourquoi les conseils spécifiques d'un groupe d'experts n'ont pas été suivis à propos d'une décision liée à la protection des sources. On a informé le CSARS que la consultation a eu lieu et qu'on est parvenu à un compromis avec l'Unité de logistique du Canada. **Le CSARS recommande que, dans les procédures du SCRS**

une exigence soit ajoutée pour intégrer les justifications relatives à l'acceptation ou au rejet des conseils de l'expert obtenus dans le cadre de la consultation obligatoire.

Le CSARS pense que la documentation du processus décisionnel ou de la justification relative au rejet des conseils d'un expert serait bénéfique, du point de vue de la gestion des cas et du point de vue de la gestion des risques internes.

Version de la DAIPRP

Date : 28 NOV. 2018

ETUDE 2014-01

TRES SECRET / RAC

Un fichier de source provenant de [redacted] contenait également un exemple de conseils [redacted] qui n'ont pas été suivis. Le CSARS a assuré le suivi afin de déterminer la justification de la décision. [redacted] répondit que le bureau régional était au courant des informations opérationnelles sensibles qui n'ont pas été communiquées [redacted] ni incluses.

Le CSARS a estimé que [redacted] a miné l'intégrité de l'évaluation des risques de cette opération en retenant des informations directement pertinentes pour la sécurité opérationnelle. L'exigence de consulter des experts [redacted] vise à ce que tous les risques soient pris en compte et atténués au plus haut degré. Il est extrêmement difficile pour une unité d'experts de fournir des conseils exhaustifs et pertinents [redacted] si ces conseils s'appuient sur une information incomplète.

Version de la DAIPRP

Date : 28 NOV. 2018

6 CONCLUSION

Dans l'ensemble, le CSARS a estimé que l'enquête est rigoureuse; les activités opérationnelles du SCRS étaient raisonnables et proportionnelles à la menace. Cependant, le CSARS était préoccupé par une opération faisant appel à des sources dont l'évaluation des risques a été minée quand le bureau a dissimulé l'information pertinente l'enquête du SCRS sur se limitait aux menaces ayant un lien avec le Canada. Le SCRS connaît les défis que représente une organisation comme

Version de la DAIPRP

Date : 28 NOV. 2018